

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

3910907  
12 OCT. 2007

### PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE- RACCORDEMENT EN TRES HAUT DEBIT DES ZONES D'ACTIVITES

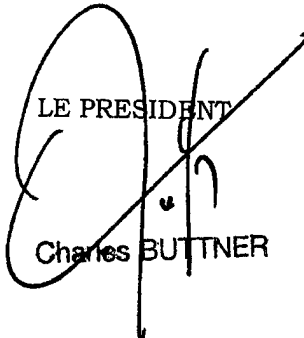
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer le protocole, joint en annexe au rapport, avec la Région Alsace pour le versement d'une subvention de 2 M € pour le raccordement en très haut-débit de zones d'activités.

Cette subvention de la Région Alsace sera recouvrée au programme A093, chapitre 13, nature 1312, fonction 60.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions